

Bruxelles, 12 juin 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE/SYNDICAL

### ***Dossier « Pension Police » : le Front commun constate que les officiers sont vendus à leur tour !***

Le Front commun constitué des CSC-SP, CGSP et SLFP Police (maintenant que le SNPS a signé le fameux arrêté royal « fin de carrière ») est en droit de se poser la question « *Mais qu'est-il advenu du One-Shot officiers qui accompagnait l'AR « fin de carrière » ?* ».

Pour rappel :

- Lors des débats le 25/03, il avait été proposé un projet d'AR « fin de carrière » (insatisfaisant) accompagné d'un « One-Shot officiers » déterré par le SLFP Police d'un précédent accord sectoriel, oublié de tous et non exécuté. Ce One-Shot Officiers répondait parfaitement à la question relevée par la Cour Constitutionnelle : une différence de traitement trop grande entre officiers de diverses nationalités ;
- Lors des débats finaux du 13/05, ce One-Shot n'accompagnait plus l'AR « fin de carrière » proposé. Aussi, le SLFP Police a posé la question de savoir ce qu'il en était et la réponse du ministre lui-même fut de l'avis de toutes les personnes présentes quasi textuellement : « *Il fait partie du package si j'ai un accord.* ». Et à la question de savoir si ce texte serait soumis à la négociation dans un proche avenir pour affiner quelques détails, il y eut une réponse positive de la part de la délégation de l'autorité.

Le SNPS a signé et ... on entend plus rien dire au sujet du One-Shot.

Au cours de la réunion du Comité de négociation des services de police d'aujourd'hui, le SLFP Police a très logiquement posé la question de savoir ce qu'il en était. Et la réponse du Président de séance est apparue effarante à tou(te)s : « *Le ministre a décidé - vu la dynamique de négociation (entendez vu qu'il y a eu trois désaccords) - d'abandonner le One-Shot.* ».

Pour toute clarté, nous parlons avec ce One-Shot de l'unique clef de succès de ce dossier « fin de carrière ». En effet, les officiers ex-PJ et ex-PCom n'étant pas concernés par cet AR, l'inégalité de traitement entre officiers - telle que relevée par la Cour Constitutionnelle – demeure ... pas besoin de vous faire un dessin de ce qu'il va advenir de cet AR dès après sa publication ! Par ailleurs, le ministre lui-même dit qu'une parole est une parole et qu'un engagement pris doit être exécuté.

Subsidiairement, si la compréhension des trois organisations syndicales est la bonne, il y a alors un TRES sérieux doute à l'égard de la fiabilité des partenaires de négociation. Le respect vaut pour les deux côtés de la table !

Le Front commun va donc exiger toute la clarté sur la réalité exacte de l'engagement du ministre lors de la négociation en demandant le verbatim des négociations pour ce jour-là et ce moment précis (nous étions dans la dernière demi-heure de débat).

Détail assez remarquable : nous sommes un mois après une négociation historique et le Front commun n'a toujours pas vu l'ombre d'un projet de protocole tandis qu'une organisation a pourtant déjà signé pour accord.

Nous vous tenons évidemment au courant.

SLFP Police Vincent <b>Gilles</b> +32475304864	CSC Police Stéphane <b>Deldicque</b> +32479526872	CGSP Eddy <b>Quaino</b> +32495202455
---	--	---

